

# Qui veut bien payer le chômage des frontaliers?

RÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

«Le Luxembourg importe sa main-d'œuvre et exporte son chômage», dit-on dans le Grand-Duché. L'adage pourrait presque valoir pour la Suisse aussi. Eh bien, c'est pour cette raison que la France remet franchement sur la table la question de la réglementation de l'assurance chômage des frontaliers. Cette semaine, tout indique par exemple qu'elle l'a fait via Jean-Pierre Farandou, ministre du Travail et des Solidarités. Notamment lors d'une réunion informelle des ministres de l'Emploi et des Affaires sociales de l'UE à Chypre le jeudi 12 février.

Car c'est bien la réglementation européenne qui empêche le gouvernement français de remplir la mission qu'il s'est donnée: faire fondre les quelque 800 millions d'euros (1 milliard d'indemnités moins 200 millions de compensation par les pays voisins) que lui coûtent chaque année les chômeurs ayant perdu leur emploi dans un pays voisin, dont la Suisse et le Luxembourg.

La directive européenne (qui s'applique également à la Suisse) veut effectivement que c'est au pays de résidence de

payer les indemnités. Une règle qui n'arrange pas la France mais qui, jusqu'ici, arrangeait une majorité de pays européens. La Belgique, les Pays-Bas et surtout le Luxembourg mènent la résistance.

Problème supplémentaire, cette indemnité est calculée sur les derniers salaires perçus par le chômeur, et quand ils ont été payés par une entreprise suisse par exemple, ils sont largement plus élevés qu'ils ne le seraient en France. Les indemnités chômage moyennes s'élèvent ainsi à 1265 euros en France et à 2670 euros quand il s'agit d'anciens frontaliers.

Qui plus est, ce type de chômage explose. Alors que le nombre de travailleurs frontaliers atteint des niveaux historiques, en Haute-Savoie, ils représentent désormais... un quart des chômeurs indemnisés selon l'Observatoire statistique transfrontalier cité par *Le Messenger*. Du jamais-vu. Un élément structurel du marché de l'emploi dans la région, d'après l'analyse du journal local.

Selon la proposition de résolution de la députée de Moselle Isabelle Rauch,



PAUL ACKERMANN  
CORRESPONDANT À PARIS

***L'heure semble venue pour la France de mettre un gros coup de pression à Bruxelles. Car les caisses de l'Etat sont plus que vides***

discutée en ce début d'année par l'Assemblée nationale, en 2023, la France comptait 77 000 chômeurs indemnisés avec un droit frontalier, soit une hausse de 50% par rapport à 2011. Pour elle, «cette situation produit un déséquilibre budgétaire significatif: depuis 2011, la France a supporté une charge nette de 9 milliards d'euros au titre de l'indemnisation des chômeurs frontaliers, en raison d'un mécanisme de remboursement entre Etats largement déficitaire».

Des réflexions avaient été engagées dès 2016 par la Commission européenne pour changer les choses, mais sans «faire progresser ces réformes attendues de longue date», affirme la députée. L'heure semble donc venue pour la France de mettre un gros coup de pression à Bruxelles. Car les caisses de l'Etat sont plus que vides.

Dans ce contexte de tension budgétaire extrême à Paris, le gouvernement français a d'ailleurs demandé aux partenaires sociaux (syndicats de patrons et de travailleurs) de trouver 400 millions d'euros d'économies du côté des indemnités chômage, notam-

ment en réformant les ruptures conventionnelles sur lesquelles il y aurait des abus. Les organisations patronales ouvrent l'oreille mais exigent que l'on parle aussi de l'indemnisation des intermittents du spectacle et... des frontaliers, décidément dans tous les visages étant donné qu'un mouvement social de leur côté serait indolore en France.

En 2024 déjà, la question avait été abordée dans ce cercle pour les mêmes raisons. L'idée était alors de réduire de moitié les indemnités reçues par les chômeurs issus du travail frontalier. Et c'était alors Isabelle Rauch qui s'était finalement félicitée du fait que «le bon sens a prévalu pour refuser une mesure discriminatoire». L'idée semble donc bien désormais de ne pas faire baisser les revenus des chômeurs frontaliers (électeurs français) mais de faire payer leurs indemnités par les pays voisins (et donc surtout la Suisse). Débloquer 800 millions par année du jour au lendemain ne fera cependant pas que des heureux chez les voisins de la France. ■